

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/TBT/N/CHN/822

16 juin 2011

(11-2956)

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.6.

1. Membre notifiant: <u>CHINE</u> Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés (articles 3.2 et 7.2):
2. Organisme responsable: <i>Standardization Administration of China – SAC</i> (Administration de la normalisation de la Chine) Les nom et adresse (y compris les numéros de téléphone et de télécopie et les adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant) de l'organisme ou de l'autorité désigné pour s'occuper des observations concernant la notification doivent être indiqués si cet organisme ou cette autorité est différent de l'organisme susmentionné:
3. Notification au titre de l'article 2.9.2 [X], 2.10.1 [], 5.6.2 [], 5.7.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national. Les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant): Appareils audio et vidéo et appareils électroniques analogues (ICS 97.020)
5. Intitulé, nombre de pages et langue(s) du texte notifié: <i>National Standard of the P.R.C., Audio, Video and Similar Electronic Apparatus – Safety Requirements</i> (Norme nationale de la République populaire de Chine. Appareils audio et vidéo et appareils électroniques analogues – Exigences en matière de sécurité). 125 pages, en chinois
6. Teneur: La norme notifiée énonce les exigences en matière de sécurité applicables aux appareils audio et vidéo et aux appareils électroniques analogues. Elle s'applique aux appareils électroniques conçus pour être alimentés en courant électrique par le secteur, par des dispositifs d'alimentation, par batterie ou par système d'alimentation longue distance, et destinés à recevoir, à produire, à enregistrer ou à reproduire des signaux audio ou vidéo et des signaux analogues.
7. Objectif et justification, y compris la nature des problèmes urgents, le cas échéant: Sécurité des personnes
8. Documents pertinents: -
9. Date projetée pour l'adoption: 90 jours après distribution par le Secrétariat de l'OMC Date projetée pour l'entrée en vigueur: Six mois après adoption
10. Date limite pour la présentation des observations: 60 jours après distribution par le Secrétariat de l'OMC

11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse, numéros de téléphone et de télécopie, et adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant, d'un autre organisme:

WTO/TBT National Notification and Enquiry Center of the People's Republic of China
(Centre national de notification et d'information OMC sur les OTC de la République populaire de Chine)

Téléphone: +86 10 84603768/84603882

Télécopie: +86 10 84603811

Courrier électronique: tbt@aqsiq.gov.cn

Accès au texte: http://members.wto.org/crnattachments/2011/tbt/CHN/11_1808_00_x.pdf